

PROJET EDUCATIF LOCAL

DISPOSITIF D'ANIMATION JEUNESSE

PREAMBULE

Depuis 2010, les communes de Bogy, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Félines, Peaugres et Bogy initient mettent en oeuvre un projet éducatif local à destination des jeunes de leurs communes.

Ces communes sont associées en syndicat pour développer ce projet, le Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse. Le 1^{er} Janvier 2016, les communes de Brossainc, Limony, Saint-Jacques-d'Atticieux et Serrières les ont rejoint. Le Syndicat compte aujourd'hui 10 communes.

Il intervient sur le champ de l'enfance et de la jeunesse.

Le dispositif associe l'ensemble des acteurs de la jeunesse afin de mettre en oeuvre un projet éducatif cohérent et partagé sur le territoire.

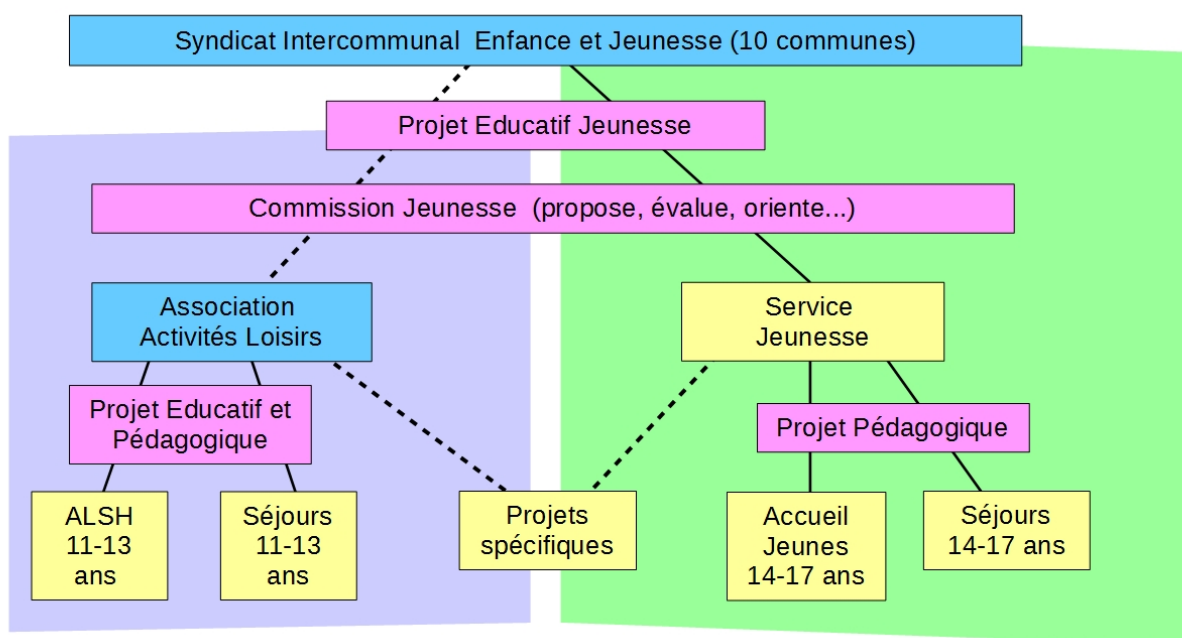
Dans les champs de :

- la citoyenneté et l'animation locale
- l'élaboration de projets de départ en vacances et de loisirs
- l'élaboration de projets culturels ou sportifs

OBJECTIFS EDUCATIFS

Participer à la socialisation des jeunes et à l'apprentissage d'une citoyenneté active	<ul style="list-style-type: none"> • permettre l'échange et la rencontre entre les jeunes • favoriser l'insertion des jeunes dans les villages • favoriser la participation des jeunes à la vie du/des villages • permettre l'apprentissage du collectif et du vivre ensemble • Accompagner et valoriser les initiatives des jeunes
Accompagner et soutenir l'adolescent dans la construction de sa personnalité	<ul style="list-style-type: none"> • participer au renforcement des compétences des jeunes • favoriser la confiance et l'estime de soi • prévenir les conduites à risques : santé, bien-être...
Favoriser l'ouverture au monde et aux autres	<ul style="list-style-type: none"> • lutter contre le repli sur soi/l'enfermement • développer les capacités d'ouverture et d'adaptation • favoriser la mobilité

La mise en oeuvre des objectifs éducatifs est déclinée suivant l'organisation suivante :



DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROJET 2015-2017

B1 – Mettre en œuvre un projet éducatif jeunesse

Piloter la politique jeunesse intercommunal en fonction des orientations définies ;
Coordonner les acteurs de la politique jeunesse et impulser une dynamique de territoire ;
Identifier les besoins et attentes des jeunes et de leurs familles ;
Alimenter la politique jeunesse grâce à la concertation (commission jeunesse, conseil de jeunes...) ;
Impliquer les jeunes dans la définition et l'évaluation du projet

B3 - Permettre aux jeunes d'être auteurs du projet (accueils, séjours, engagement)

B4 - Encourager l'engagement et la prise d'initiative des jeunes

B2 – Pérenniser un « pôle jeunesse » à destination de tous les jeunes du territoire

Maintenir une « équipe » référente repérée et identifiée (jeunes, familles, acteurs locaux) ;
Mettre en place des modalités d'interventions adaptées aux besoins repérés et aux envies des jeunes (souplesse, flexibilité, adaptabilité, diversité) ;
Mettre en place des actions s'appuyant sur l'expression des jeunes et leur capacité à s'investir ;
Accompagner et soutenir des projets portés par les associations locales ;
Développer les partenariats et s'appuyer sur les ressources extérieures au territoire (réseau d'animateurs, échanges d'expériences, mise en place d'actions communes) ;
Mettre en place des projets mobilisateurs et fédérateurs dans une démarche d'accompagnement ;

B3 – Animer un lieu d'accueil itinérant et lieu ressource pour les jeunes

Investir les jeunes dans la mise en place et la gestion du/des lieux
Faire de ce/ces lieu(x) un lieu ressource pour les jeunes (référent, outillage...)
Proposer des actions de sensibilisation et de découverte pour favoriser le développement de l'autonomie
Adapter les conditions d'accueil aux besoins du public et à leur rythme de vie
Mettre en place des actions contribuant à construire le lien entre l'équipe référent et les jeunes du territoire et de faire émerger des dynamiques de groupe (activités, séjours...)
Prendre en compte la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs*

B41 – Mettre en place un accueil de jeunesse

B41 – Accompagner le jeune dans la construction de sa personnalité

B4 – Favoriser l'engagement et la prise d'initiative des jeunes

Accompagner les projets individuels et collectifs des jeunes
S'appuyer sur l'expression des besoins et envies des jeunes
Mettre en place des démarches participatives ;
Responsabiliser les jeunes ;
Impliquer les jeunes dans la définition et l'évaluation du projet et des actions ;
Valoriser les actions réalisées et l'investissement des jeunes ;

B41 - Accompagner des projets de départ en vacances et de loisirs

B42 - Accompagner des projets culturels ou sportifs

B43 - Accompagner les jeunes dans la réalisation de projets d'animation locale à destination des jeunes ou d'un public plus large

L'ACCUEIL JEUNES :

TYPOLOGIE DU PUBLIC EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS DU PROJET ET L'ORGANISATION DU DISPOSITIF

Les accueils s'adressent principalement aux jeunes de 14 à 17 ans des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal.

Il existe une perméabilité entre les âges et une mixité dans les groupes d'affinité :

- des préadolescents pourront être accueillis très ponctuellement en fonction des conditions ;
- des jeunes adultes (anciens, groupes affinitaires...) peuvent également être accueillis ponctuellement. Ces jeunes adultes peuvent avoir un rôle moteur (transmission, maturité, responsabilisation...) au sein d'un groupe, d'où l'intérêt de garder le contact.

La fréquentation de jeunes majeurs devra répondre à certaines conditions :

- nombre de jeunes majeurs marginal par rapport au reste du groupe ;
- cadre de fonctionnement identique (règles de vie, implication...);
- limite dans les écarts d'âge.

CADRE REGLEMENTAIRE DU DISPOSITIF : ARTICULATION ACCUEILS ET PROJETS

L'organisation du projet et la prise en charge du public tiendra compte de l'organisation suivant :

- **les projets et actions s'adressant principalement au public 11-13 ans** sont portés par l'association Activités Loisirs ; ils sont intégrés au projet de l'Accueil de Loisirs tout en tenant compte des objectifs du projet éducatif jeunesse ; LE PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL EST DEFINI PAR L'ASSOCIATION.

- **les projets et actions s'adressant au public 14-17 ans** sont portées par le service jeunesse du SIEJ ; ils sont organisées dans le cadre du projet éducatif jeunesse. Ils prennent en compte de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (Code de l'Action Sociale et Familiale) ainsi que l'ensemble des lois et règlements qui s'applique ;

Un accueil de jeunes est déclaré et fonctionne toute l'année (mercredi, samedi et vacances scolaires)

Des séjours accessoires et séjour de vacances peuvent être mise en place.

Le projet pédagogique de l'accueil de jeunes intercommunal précise le fonctionnement et l'organisation quotidienne de l'accueil sur le territoire ainsi que les modalités d'intervention auprès des jeunes.

Ce document est transversal aux différents Accueils déclarés (Accueils Jeunes, Séjours...) et fait l'une déclinaison spécifique pour les séjours accessoirs ou de vacances.

- **des projets spécifiques** peuvent être mis en place par les partenaires ; le porteur de projet appréciera les modalités d'organisation au regard du public et de la nature du projet, en cohérence avec le projet éducatif jeunesse

LES MOYENS IDENTIFIES

Moyens humains et organigramme :

Pilotage du projet :

Animateur coordonnateur enfance et jeunesse et direction Accueil Jeunes

Missions :

- coordonner les actions menées localement dans le cadre du projet éducatif ;
- accompagner les élus et partenaires dans la définition et la conduite d'un projet éducatif ;
- assurer le soutien et le développement des partenariats (élus, associations) ;
- coordonner le développement du projet ;
- accompagner l'équipe dans la mise en oeuvre du projet ;

Fonctionnement des accueils :

Accueil de jeunes 14-17 ans intercommunal et séjour ados :

1 Animatrice jeunesse et direction adjointe Accueil Jeunes

Missions :

- être en contact direct avec les jeunes (présence de terrain, animation, accueil)
- mettre en place les projets d'animation dans le cadre de l'accueil jeunes et du projet ados
- assurer des temps d'animation 14-17 ans
- accompagner les projets émanant des jeunes eux-mêmes ou des acteurs locaux
- assurer le lien jeunes/familles/partenaires/élus
- animer la commission jeunesse

1 animateur associatif

Missions :

- mettre en place les projets d'animation dans le cadre de l'accueil de loisirs 11-13 ans
- être en contact direct avec les jeunes (présence de terrain, animation, accueil)
- assurer des temps d'animation 14-17 ans (Intervention en renfort de l'animateur intercommunal (accompagnement projets, vacances scolaires...))
- assurer le lien jeunes/familles
- participer à l'animation de la commission jeunesse

Ponctuellement d'animateurs ou intervenants vacataires sur projets spécifiques

Locaux

6 lieux d'accueils dont deux lieux d'accueil spécifique (Félines et Peaugres) :

Félines : Salle annexe à la salle des associations, en cours d'aménagement

Peaugres : salle des jeunes en partenariat avec Activités Loisirs

Bogy, Charnas, Colombier et Vinzieux : salle d'animation communale

Des lieux d'animation spécifique (gymnase de Charnas, salle du temps libre à Peaugres...)

Moyens matériels

- 2 minibus permettant les déplacements lors de sorties ou pour mettre en place un système de navette sur le territoire (partage de minibus Activités Loisirs / SIEJ)

- du matériel informatique avec accès internet (travail sur des projets, recherche d'informations...)
- du matériel portatif type malle de jeux, matériel audio/vidéo pouvant être utilisé comme support d'animation dans les différents lieux d'accueil
- locaux permettant un accueil de jeunes (lieu d'accueil, salle ou terrain de sport...) en fonction des projets

Moyens financiers

Budget d'animation permettant le soutien et l'accompagnement de divers projets d'animation et de projets de jeunes (SIEJ)

Dispositifs spécifiques jeunesse

Mobilisation en fonction des besoins de dispositifs d'accompagnement des projets de jeunes :

- appels à projets : MSA, Erasmus + (UE), Action Citoyenne (CD07)
- dispositif type Junior Associations
- partenariats associatifs...

LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Un comité de pilotage est mis en place dans le cadre du diagnostic afin de définir un projet éducatif intercommunal puis pour assurer le suivi et l'évaluation de la politique jeunesse intercommunal et de l'expérimentation.

Ce comité de pilotage est constitué de : élus communaux ou intercommunaux, partenaires institutionnels (CAF, MSA, Conseil Général), partenaires locaux.

Une commission jeunesse (regroupant parents, élus, associations) se réunit régulièrement. Elle a pour but d'être force de proposition, lieu de réflexion et d'évaluation des actions mises en place.

Objectifs :

- Rassembler les différents acteurs du territoire qui peuvent être proches des jeunes (parents, élus, acteurs associatifs, animateurs...) et les jeunes pour échanger sur des questions qui les concernent.
- Echanger des points de vues et des expériences en vue d'alimenter les délibérations du conseil syndical concernant les modalités de fonctionnement (tarification, organisation de l'accueil).
- Echanger des points de vues et des expériences en vue d'améliorer les conditions d'accueil et le travail des animateurs auprès des jeunes.
- Communiquer sur les bilans de projets et/ou d'activité.
- Discuter sur les orientations futures du secteur jeunesse.

Organisation de la commission :

Entre 3 et 4 commissions par an.

Ouverte à tous : jeunes, parents, élus, acteurs associatifs, animateurs du secteur jeunesse.

Animée par les animateurs jeunesse